



Catégorie : médical

CONVENTION SPECIFIQUE DE PARTENARIAT ENTRE

• Le Réseau mémoire Aloïs

75, rue de Lourmel
75 015 PARIS

ET

• Les médecins spécialistes (neurologues, gériatres, psychogériatres, psychiatres, internistes)

1°/ Le réseau Aloïs propose une consultation mémoire de ville

Le fonctionnement de la consultation mémoire de ville du réseau Aloïs est le suivant :

- après la consultation chez son médecin spécialiste de ville, le patient peut avoir accès à un bilan d'évaluation neuropsychologique auprès d'un des neuropsychologues salariés du réseau Aloïs, dans l'un des 12 endroits de Paris et des Hauts-de-Seine proposés (VII^o, X^o, XI^o, XII^o, XIII^o, XIV^o et XV^o arrdts, La Garenne-Colombes, Rueil-Malmaison, Boulogne, Châtillon et Poissy).

Ce bilan dure environ deux heures, et s'apparente aux bilans pratiqués dans les CM2R. Des protocoles spécifiques ont par ailleurs été mis au point pour les malvoyants ; les malentendants ; les démences rares ; les troubles du langage ; les DFT ; les TC ; les moins de 50 ans. D'autres sont en cours d'élaboration.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le bilan est gratuit pour le patient.

Des dons à l'association sont possibles, avec remise d'un reçu fiscal (dons déductibles des impôts à hauteur de 66%).

Le rendez-vous est à prendre auprès du secrétariat du réseau (n° d'appel unique : **01 40 29 90 41**) qui centralise les différents plannings. Le compte-rendu de consultation est ensuite adressé dans les huit jours au médecin prescripteur.

- par l'intermédiaire du réseau Aloïs, le médecin spécialiste peut également bénéficier de facilités d'accès direct et de délais préférentiels pour les scintigraphies (CEA et Hôtel Dieu) et les PL (Hôpitaux F. Widal, La Salpêtrière, Avicenne). Les formulaires de prises de rdv sont également accessibles auprès du secrétariat d'Aloïs : **01 40 29 90 41**.

2°/ Le médecin spécialiste est informé des protocoles de recherche en cours

Le Réseau Aloïs travaille en partenariat étroit avec les CMRR d'Ile-de-France et a ouvert une consultation gratuite de protocoles en ville permettant aux patients des médecins de ville de bénéficier des progrès de la recherche. Dans certains cas, le réseau Aloïs peut permettre aussi aux neurologues de participer comme investigateurs à des protocoles. Renseignements au 01 30 21 70 84.

3°/ Le réseau Aloïs propose une information et une orientation médico-sociale pour les patients et les familles.

Ce service est accessible au 01 40 29 90 41 et se fait grâce à un annuaire spécialement constitué par Aloïs et qui se compose notamment :

- de médecins généralistes et spécialistes,
- de psychologues, neuropsychologues et psychothérapeutes pour le patient et pour les aidants,
- d'orthophonistes à domicile ou en cabinet,
- de kinésithérapeutes à domicile ou en cabinet,
- d'infirmières et d'aides soignantes à domicile
- d'assistante sociales,
- d'hôpitaux de jour et d'accueils de jour,
- d'ateliers mémoire et de stimulation cognitive,
- d'associations de maintien à domicile,
- d'associations de famille,
- d'hôpitaux
- d'institutions pour des courts ou des longs séjour
- etc

4°/ Le médecin spécialiste figure dans l'annuaire du réseau

Dès lors que le médecin entre dans le réseau et sauf demande contraire de sa part, son nom, ses coordonnées et son secteur conventionnel sont inscrits dans l'annuaire du réseau sur internet (<http://www.reseau-memoire-alois.fr/-Annuaire-des-partenaires->) et tenu à disposition des familles qui appellent le réseau. De ce fait, le réseau pourra donner ses coordonnées à des patients à la recherche d'un médecin spécialiste.

5°/ Le médecin spécialiste peut bénéficier de réunions de formation et d'information pour lui et pour ses patients

Le réseau invite les médecins à des réunions de formation, qu'elles soient pluridisciplinaires ou bien spécialement destinées à leur attention. Le réseau peut également organiser des réunions pour les familles des patients : le médecin est alors prévenu et peut s'opposer, s'il le juge nécessaire, à ce que certains aidants de ses patients soient contactés par le réseau.

6°/ De son côté, le médecin spécialiste s'engage à :

- **informer son patient** qu'il va recourir aux services d'un réseau (éventuellement en lui remettant une plaquette d'information du réseau, à disposition sur demande)

- **tenir à la disposition du réseau les informations suivantes** sur les patients qui ont bénéficié des services du réseau, notamment du bilan neuropsychologique :
 - nature du diagnostic posé
 - événements tels que décès, déménagement ou institutionnalisation

L'adhésion au Réseau Aloïs est gratuite. Le médecin peut s'en retirer librement et à tout moment.

Dans tous les cas, le médecin traitant reste le référent du patient. Le réseau s'engage à ne prendre aucune mesure concernant le patient sans l'accord de son médecin traitant.